

Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de CHF 75'000.-- pour l'intégration des données relatives au réseau d'assainissement dans le système d'information géographique

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

Introduction

Le 23 septembre 2013, le Conseil général a accepté une demande de crédit relative à la mise en place d'un système d'information géographique.

Actuellement, ce système est en place et les données relatives au réseau d'eau potable de notre commune ont pu être informatisées et sont désormais à disposition via le géoportail.

Aujourd'hui et comme déjà annoncé dans le rapport précédent, il est temps de passer à l'intégration des données relatives au réseau d'assainissement.

L'objectif de la présente demande de crédit est l'optimisation du cadastre souterrain du réseau d'assainissement de la commune de Val-de-Travers par l'intégration des données relatives au réseau d'égouts dans le système d'information géographique.

La numérisation d'un réseau ne se résume pas à construire informatiquement des conduites. Le but est de renseigner les objets construits avec des informations qui permettront de faire des recherches et des impressions depuis cette base de données.

La démarche proposée pour cette nouvelle étape de numérisation du réseau d'assainissement est identique à celle déjà réalisée pour la partie "eau"

Sur la base d'informations en notre possession, sous forme de plans, croquis, fichiers numériques, les renseignements suivants ont pu être regroupés et sont prêts à être numérisés dans le SIG.

- Relevés des éléments de surface du réseau par des bureaux de géomètre.
- Relevés effectués par les maîtres d'ouvrage.
- Un relevé sur le terrain afin de combler le manque de plans et d'informations actuelles.
- La provenance des données en notre possession n'étant pas toujours connue, une recherche sera donc nécessaire pour améliorer la qualité de celles-ci. Les informations données (tels que diamètre, type de conduite, année de pose) seront notées par rapport aux éléments donnés. En l'état actuel, il est impossible de fournir ce type d'informations.

Gestion du cadastre souterrain

Une bonne gestion du territoire au travers d'un SIG demande des solutions globales allant des relevés sur le terrain, de la saisie des informations, de la gestion de l'information et de son utilisation par le service.

Dans le but de tenir à jour les données du cadastre souterrain à l'avenir, la cadastration de toutes les fouilles relatives aux canaux égouts sera faite et la mise à jour des données sera introduite dans le SIG.

Les collaborateurs de l'administration communale, du service technique en particulier, auront ainsi un accès direct et simple aux données que la commune a acquises, ceci sans devoir à chaque fois passer par un intermédiaire. Ils auront ainsi accès non seulement aux données relatives au réseau d'eau déjà en place depuis 2014, mais également aux données concernant l'épuration. Ces informations seront également consultables via internet, en lien avec le SITN.

Une valorisation de l'information et un état de mise à jour de pointe sont ainsi assurés.

Approche financière

Investissement

Informatisation du réseau des Bayards	CHF	2'900.--
Informatisation du réseau de Boveresse	CHF	2'900.--
Informatisation du réseau de Buttes	CHF	6'400.--
Informatisation du réseau de Couvet	CHF	16'000.--
Informatisation du réseau de Fleurier	CHF	19'800.--
Informatisation du réseau de Môtiers	CHF	6'400.--
Informatisation du réseau de Noiraigue	CHF	3'550.--
Informatisation du réseau de St-Sulpice	CHF	5'000.--
Informatisation du réseau de Travers	CHF	9'650.--
<u>Divers et imprévus</u>	CHF	2'400.--
TOTAL	CHF	75'000.-- TTC

Cet investissement de CHF 75'000.-- représente un coût unique pour l'intégration des données du réseau d'égouts dans le SIG de la commune de Val-de-Travers.

Mise à jour

Lors de chaque chantier ou de nouvelle construction des relevés seront effectués et injectés dans la base de données. Le budget de fonctionnement prend en charge ces différents coûts qui peuvent varier d'une année à l'autre en fonction des besoins.

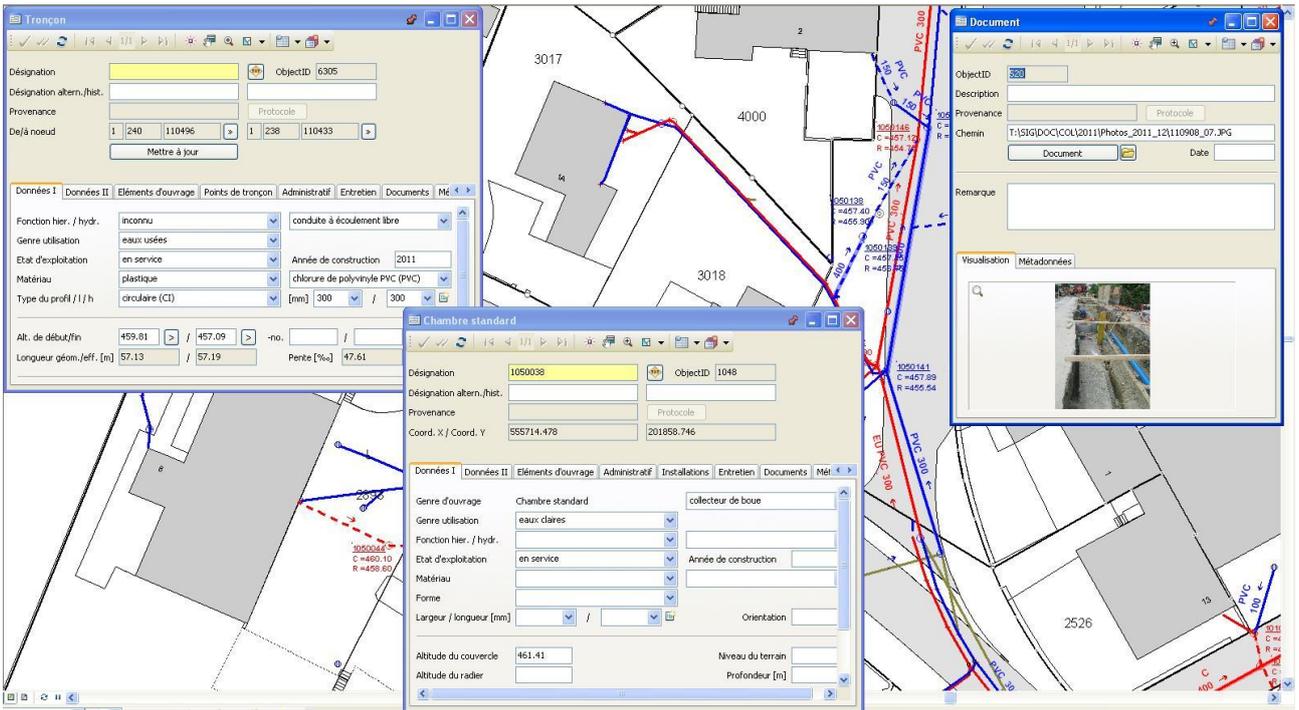
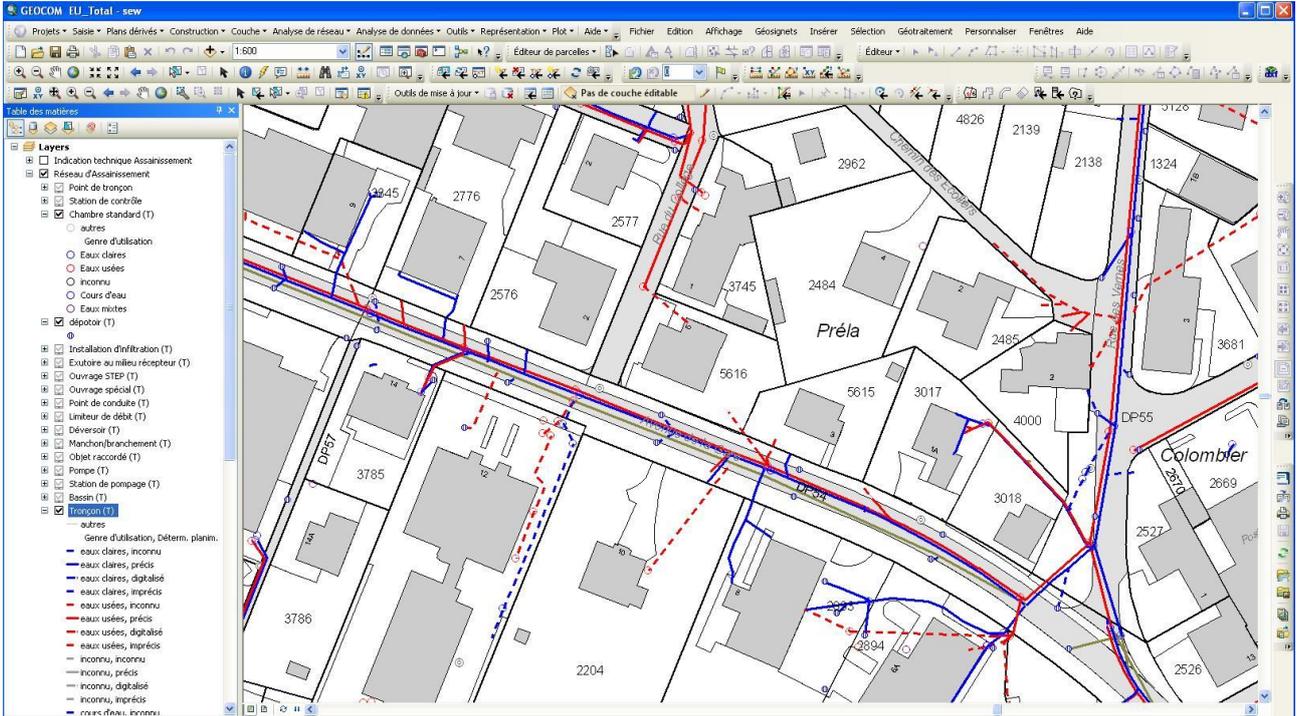
Effets financiers et mécanismes de maîtrise des finances

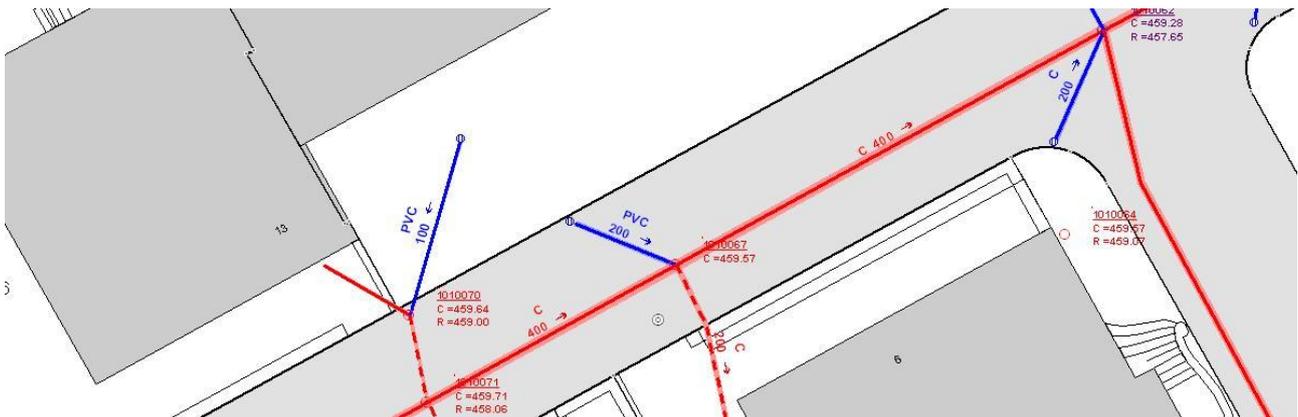
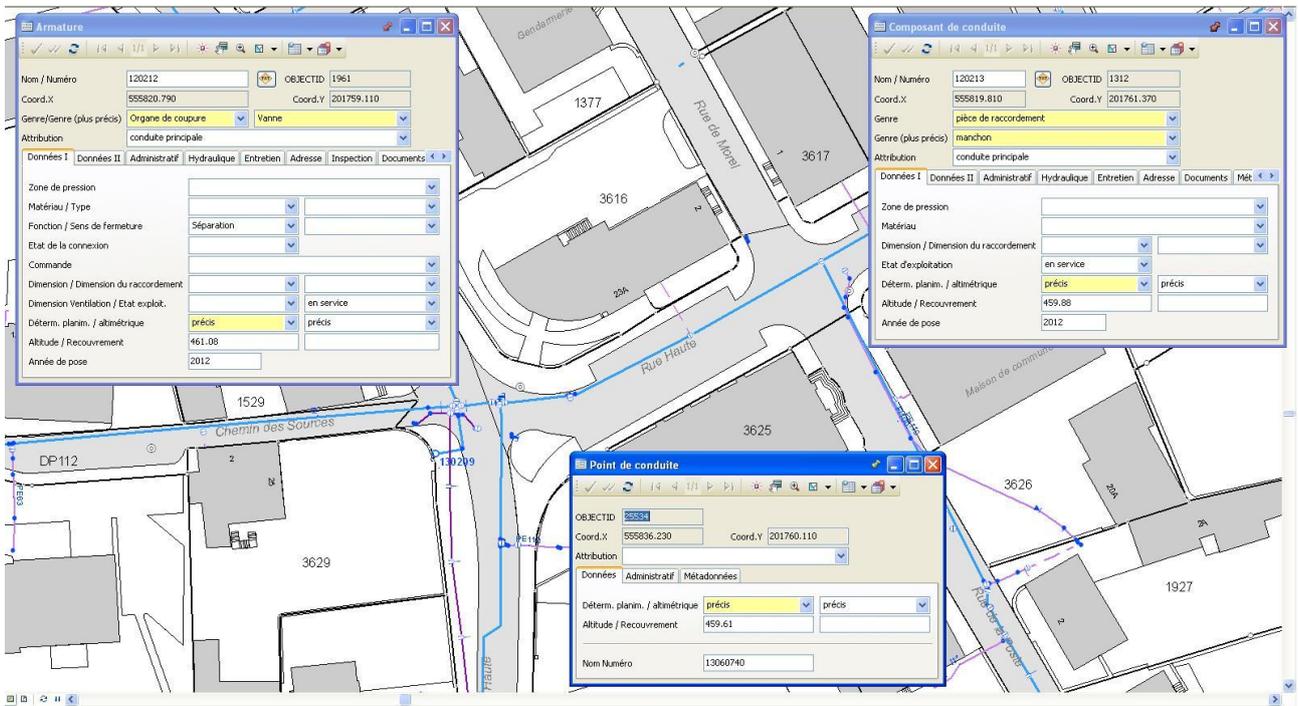
Projection des coûts

Investissement net	CHF	75'000.--
Amortissement au taux de 25 %	CHF	18'750.--
Coût de l'argent (taux d'intérêt moyen de la dette communale = 2%)	CHF	1'500.--
Charge nette annuelle initiale (amortissement sur 4 ans)	CHF	20'250.--

La charge annuelle initiale correspond à environ 3 centimes par mètre-cube d'eau épurée.

Compte tenu de la variabilité de la consommation, et au vu de la réserve d'épuration, qui se monte à CHF 392'091.05 au 1^{er} janvier 2014, nous considérons que l'investissement qui vous est proposé ne nous imposera pas une adaptation des tarifs.





CREDIT DE FR. 75'000.-- POUR L'INTEGRATION DES DONNEES RELATIVES AU
RESEAU D'ASSAINISSEMENT DANS LE SYSTEME D'INFORMATION
GEOGRAPHIQUE



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 7 janvier 2015;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances, du
9 février 2015;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier Un crédit de 75'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'intégration des données relatives au réseau d'assainissement dans le système d'information géographique.

Art 2 La dépense sera portée au compte des investissements no I710.501 et amortie au taux de 25%.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 2 mars 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
LE PRESIDENT : LE SECRETAIRE :

Alexandre Willener

François Oppliger